



Information sur une procédure juridique

Par **dim35**, le **15/09/2009** à **15:50**

Bonjour, j'ai travaillé en grande distribution et mon rayon a été contrôlé par les affaires maritimes tout était en ordre sauf il manquait une étiquette sanitaire donc j'ai dû jeter le produit pourtant j'ai justifié grâce à la facture et à la vente mais rien à faire ils ont mis une amende et dressé une procédure juridique. Mes patrons ont signé et donc convoqué au tribunal j'aurais voulu savoir ce qu'il risque ? car il risque de se retourner contre moi j'en suis le responsable du rayon et mon statut est employé